URIOPSS Hauts-de-France

PROGRAMME DE FORMATION

Maîtriser la convention collective du 31 octobre 1951

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les principales règles conventionnelles applicables et acquérir des réflexes quant à l'impérativité ou non de celles-ci

Programme

Les modes d'application d'une convention collective

Public concerné et prérequis pédagogiques

Directeurs, Personnels en charge des ressources humaines, de la paie et comptables…

Durée, effectifs

1 jour(s) - 7 heures

12 stagiaires (capacité maximum)

Intervenant.e.(s)

Pauline GERE, Juriste en droit social à l'URIOPSS Hauts de Franc

- Présentation détaillée des intervenants accessible via notre site : www.uriopss-hdf.fr/formation

Moyens pédagogiques et techniques – Matériel nécessaire

7h de classes virtuelles : 20 et 27 mai 2027 (9h00-12h30)
Aucun matériel particulier n'est nécessaire

Modalités d'évaluation des acquis

Evaluation des acquis en cours de formation

Sanction visée

Un certificat de réalisation et une attestation de fin de formation seront délivrés à l'issue de l'action

RAPPEL

Pour valider leur formation et obtenir un certificat de réalisation, les stagiaires doivent avoir :

- attesté de leur présence (émargement)

- réalisé les exercices préconisés par le formateur
- réalisé l'évaluation des acquis de leurs connaissances
- complété la fiche individuelle d'évaluation de la formation

Délais moyens pour accéder à la formation

- Les formations en Inter font l'objet d'une programmation accessible via le catalogue en ligne.

- Les formations en Intra sont programmées en tenant compte des disponibilités des apprenants et des intervenants.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap



Les stagiaires en situation de handicap sont invités à préciser leur besoin en amont de la formation afin d'échanger sur les éventuelles adaptations nécessaires en fonction de leur handicap.

Référente Handicap pour l'organisme de formation Uriopss HdF :
Martine BABELA : m.babela@uriopss-hdf.fr

Les locaux de l'Uriopss, à Boves et à Lille, sont accessibles pour les personnes à mobilité réduite. Le cas échéant, l'Uriopss s'appuie sur un réseau de partenaires pour répondre aux besoins exprimés, ou orienter si besoin vers les dispositifs ou acteurs spécialisés.

Registre public d'accessibilité téléchargeable depuis notre site Internet : www.uriopss-hdf.fr/formation

Tarif

Nos tarifs sont nets de taxes, car l'Uriopss n'est pas assujettie à la TVA (art. 261.7-1°b du CGI).